

Affiché le 21 février 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Ste EULALIE D'OLT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, dans la salle du conseil, sous la présidence de Christian NAUDAN, Maire.

Présents : ALIQUOT Christiane, AUGUY Raymond, BANIDE Bernadette, CLAUZEL François, MESSINES Alain, NAUDAN Christian, SOLIGNAC Jacques, SOLIGNAC Roger, VERLAGUET Michel

Absent excusé : MERCADIE Marie-France

Absent : VAYLET Philippe.

Le quorum est atteint.

La séance qui est publique débute à 20h45

Mme ALIQUOT Christiane est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°007/2020 – Objet : Paiement d'une facture en investissement par anticipation

Les travaux d'extension du cimetière s'achevant, il y a lieu de régler notamment une facture à la SARL Bessoles BTP, chargée de cette opération, d'un montant de 18 578,28 € TTC, correspondant à la situation n° 03. M. le Maire demande au conseil l'autorisation de régler cette facture par anticipation sur le budget principal 2020, sur l'opération ouverte à cet effet. Les crédits nécessaires seront alors inscrits lors du vote du budget début mars.

Après avoir ouï cet exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le paiement de cette facture sus-mentionnée par anticipation

N°008/2020 – Objet : Vente d'un bout de terrain à M. Miquel Roland, VC des Especets, pour régularisation de limite de propriété

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que suite à l'opération de délimitation intervenue en novembre 2019, entre la voie communale des Especets et la propriété de M. et Mme MIQUEL Roland, cadastrée AC 230, 234 et 312, afin de régularisation de la situation, il convient de délibérer pour l'acceptation de cette opération. Un prix de vente du terrain de 18 ca, ainsi concédé à M. et Mme MIQUEL Roland, doit être fixé.

Monsieur le Maire propose le prix de 5,70 €/m² soit un total de 102,60 €.

Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de l'acheteur.

Après avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité

Autorisent la vente de ce bout de terrain, qui sera borné, à M. et Mme Roland MIQUEL

Autorisent M. le Maire à signer tout document, notamment auprès du notaire, Maître Marie-Delphine SILHOL, notaire à Severac d'Aveyron, qui est chargé de l'affaire.

Disent que cette somme sera inscrite et versée au budget principal de la commune.

N°009/2020 – Objet : Décision de remise gracieuse de 2 factures non payées

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une lettre reçue de la part de la famille de M. Dalenc Christian, décédé récemment et ancien habitant de Ste Eulalie d'Olt, sollicitant la remise gracieuse d'une dette envers la commune. 2 factures émanant de la commune, sont restées impayées suite à son décès, l'une de 63.90 € correspondant à la taxe d'ordures ménagères (M. DALENC était locataire dans un logement communal), et l'autre de 162,32 € correspondant au solde de facture Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal leur décision suite à cette demande.

Après avoir ouï cet exposé

Les membres du conseil, à l'unanimité

Décident d'accéder à la demande et d'annuler cette dette

Et disent que ces sommes seront inscrites au compte 6745, respectivement sur les budgets principal et Eau/Assainissement

La séance est levée à 21h45